

Fiche de Sécurité: COHRlastic® Caoutchouc Silicone

1. Identification de la préparation et Compagnie

Nom commercial : CORHlastic® Caoutchouc silicone - caoutchouc mousse
Utilisation de la substance/préparation : Caoutchouc mousse silicone

Fournisseur :

Saint-Gobain Performance Plastics S.A.
Avenue du Parc 18
4650 Chaineux (Belgique)
Tél. : +32/87.32.20.11

Fabricant :

Saint-Gobain Performance Plastics
14 McCaffrey St., PO Box 320
Hoosick Falls, NY 12090-0320 (États-Unis)

Information sur le produit: M. Ladang, +32/87.32.20.21

Information sur la fiche de sécurité: D. Ledacte, +32/87.32.28.73

Appel d'urgence: +32/87.32.20.11 (en semaine de 8.00 à 16.00h)

2. Composition / Information sur les composants

Caractéristique chimique :

Composant	N° CAS	% poids
Méthylvinylpolysiloxane	68083-19-2	20-80
Dioxyde de silicium	7631-86-9	15-35
Tissé de fibre de verre (R10450)	S.O.	10
Oxyde métallique non toxique composé (R1040)	S.O.	0-35
Pigment inorganique	S.O.	0-10
Oxyde de fer	1309-37-1	0-2
Méthylvinylfluorosiloxane (R10490)	S.O.	70
Adhésif à base de polyacrylate	S.O.	0-10
Adhésif à base de polysiloxane	S.O.	0-10

Remarque : le ou les produits indiqués ci-dessus sont considérés comme des « articles » selon la norme de communication des risques de l'OSHA 29 CFR 1910.1200 et, en tant que tels, sont exempts des dispositions relatives aux fiches de données de sécurité 29 CFR 1910.1200 (G) (6). À toutes fins utiles, Saint-Gobain Performance Plastics a préparé cette fiche de données de sécurité de produit en vue de fournir au client les données adéquates en termes de sécurité et de manipulation. Ces produits sont considérés comme étant non dangereux lorsqu'ils sont utilisés selon les meilleures pratiques pour l'usage prévu.

3. Principaux dangers

Aperçu des situations d'urgence

Risques potentiels pour la santé :

Contact avec la peau: se laver les mains avec du savon et de l'eau

Contact avec les yeux: ce mode de contact est improbable

Inhalation: ce mode de contact est improbable

Ingestion: ce mode de contact est improbable

Effets retardés: aucun connu

Les composants figurant sur l'une des listes des substances cancérigènes définies par l'OSHA sont indiqués ci-dessous :

Nom du composant	S.O.
Statut NTP	S.O.
Statut IARC	S.O.
Norme OSHA	S.O.

4. Mesures de premiers secours

S.O. pour le produit en l'état à température ambiante.

5. Mesure de lutte contre l'incendie

Point d'éclair: S.O.

Température d'auto-inflammabilité: 815 °C

Limites d'inflammabilité dans l'air (% en vol.) : S.O., matériau solide

Moyens d'extinction: utiliser le moyen approprié pour la principale source de l'incendie.

Risques d'incendie inhabituels: le matériau n'est pas combustible dans les conditions recommandées/des gaz de fluor toxiques se forment pendant la combustion (R10490).

6. Mesures en cas de déversement accidentel

S.O., matériau solide.

7. Manipulation et stockage

Stocker et manipuler selon les bonnes pratiques en entrepôt.

Éviter des températures excessives et l'humidité élevée.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Contrôles techniques: S.O.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire: utiliser un appareil de protection respiratoire homologué NIOSH en présence de fumées de décomposition ou de poussière.

Yeux et visage: le port de lunettes de sécurité est recommandé.

Mains, bras et corps: S.O.

Autres vêtements et équipements: S.O.

Directives pour l'exposition

Il existe des directives pour les composants suivants :

Nom du composant S.O.

ACGIH TLV S.O.

OSHA PEL S.O.

Autre limite S.O.

Les autres limites d'exposition pour les produits de décomposition normalement associés avec l'utilisation du produit sont les suivantes : S.O.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: orange, noir, gris, rouge, marron, bleu-gris, vert, avec ou sans adhésif.

État physique: solide

Poids moléculaire: S.O.

Formule chimique: S.O.

Odeur: inodore

Densité: N.D.

Hydrosolubilité: insoluble

pH : S.O.

Point d'ébullition: S.O.

Point de fusion: S.O.

Pression de vapeur: S.O.

Densité de vapeur: S.O.

Taux d'évaporation: S.O.

Volatilité (%) : N.D.

Point d'éclair: S.O.

Fiche de Sécurité: COHRLastic® Caoutchouc Silicone

10. Stabilité et Réactivité

Stable dans des conditions normales ? Stable

Incompatibilités: S.O.

Produits de décomposition dangereux: dans les conditions normales recommandées, la décomposition n'est pas prévue.

Polymérisation dangereuse ? Il ne se produit pas de polymérisation dangereuse.

11. Information toxicologique

Effets (aigus) immédiats: aucun effet aigu n'a été identifié.

Effets (subchroniques ou chroniques) retardés: aucun effet retardé ou chronique n'a été identifié.

Autres données: S.O.

12. Information écologique

Ces matériaux sont chimiquement non réactifs, non toxiques, non solubles dans l'eau et non biodégradables.

13. Considérations relatives à l'élimination

Autres considérations relatives à l'élimination:

Éliminer dans une décharge agréée ou par incinération, conformément aux réglementations nationales, régionales et locales.

14. Réglementation en matière de transport

Classe de risques (Ministère des Transport des États-Unis) : S.O.

Numéro (Ministère des Transport des États-Unis) : N.D.

15. Informations réglementaires

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA, Toxic Substances Control Act)

Statut à l'inventaire du TSCA : tous les composants sont inscrits à l'inventaire du TSCA.

Autres questions liées au TSCA : aucune

SARA Title III / CERCLA

Quantités à déclarer (RQ) et/ou quantités seuil (TPQ) définies

Il existe des TPQ pour les composants suivants :

Nom du composant S.O.

SARA/CERCLA S.O.

SARA EHS S.O.

Tout déversement entraînant la perte d'un composant en quantité égale ou supérieure à sa RQ doit être immédiatement signalé au National Response Center (+1 (800) 424-8802) ou au comité d'intervention d'urgence local.

CLASSE DE RISQUES SECTION 311 : N.D.

Substances chimiques toxiques SARA 313

Ce produit contient les substances chimiques toxiques suivantes, à signaler au titre des prescriptions de la section 313 du « Emergency Planning and Community Right-To-Know Act of 1986 » (loi de 1986 sur la planification en cas d'urgence et le droit de savoir de la communauté) et 40 CFR 372 :

N° CAS Néant

Nom chimique S.O.

% poids S.O.

« State Right to Know » (loi É.-U.)

En plus des composants cités à la section 2, les produits suivants sont inscrits sur la liste « state right-to-know » :

N° CAS S.O.

Nom chimique S.O.

% poids S.O.

Informations réglementaires supplémentaires: S.O.

Classification WHMIS (CANADA): N.D.

Statut aux inventaires à l'étranger: N.D.

16. Autres indications

Fiche de sécurité publiée par : D. LEDACTE

Contact : +32/87.32.28.73

Date de publication : 18 mai 2010 (4 janvier 2004 - version anglaise)

Mise à jour : -